



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports****Groupe d'experts de l'évaluation des effets des changements climatiques
sur les transports intérieurs et de l'adaptation à ces changements****Vingt-troisième session**Genève, 31 octobre-1^{er} novembre 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-troisième session***

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 31 octobre 2022 à 10 heures, dans la salle XXVII

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Initiatives relatives à l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et à l'adaptation à ces changements.
3. Changements climatiques et données sur les équipements de transport.
4. Projets nationaux et infranationaux en matière d'évaluation des effets des changements climatiques et de définition des besoins d'adaptation des équipements de transport.
5. Base de données sur les mesures d'adaptation.

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (maria.mostovets@un.org).

Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=BSPw2w au plus tard une semaine avant le début de la session. Tous les représentants assistant en personne à la session (y compris ceux munis d'un badge d'accès de longue durée) doivent s'inscrire en ligne sur la plateforme INDICO à l'adresse suivante : indico.un.org/event/1000539/. Les représentants ne possédant pas de badge d'accès de longue durée doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat (maria.mostovets@un.org). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse www.unece.org/meetings/practical.html.



6. Directives pour la prise en compte des changements climatiques dans les processus de planification et les processus opérationnels.
7. Nomination d'un(e) vice-président(e).
8. Questions diverses.
9. Date et lieu de la prochaine session.
10. Résumé des principales décisions prises.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts de l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et de l'adaptation à ces changements (ci-après, le Groupe d'experts) est invité à adopter l'ordre du jour, qui figure dans le document ECE/TRANS/WP.5/GE.3/45.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.5/GE.3/45

2. Initiatives relatives à l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et à l'adaptation à ces changements

Le Groupe d'experts devrait poursuivre sa réflexion sur les initiatives relatives à l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et à l'adaptation à ces changements afin de déterminer si de nouveaux outils, de nouvelles approches ou de nouvelles méthodes existent ou sont en cours d'élaboration et pourraient être incorporés dans ses activités. En particulier, il souhaitera peut-être recevoir des informations sur les progrès réalisés depuis la dernière session dans l'élaboration de lignes directrices pour l'évaluation des risques climatiques dans la taxonomie de l'Union européenne et dans le projet ReRa-Rain de l'Union internationale des chemins de fer (UIC) concernant la résilience des chemins de fer face aux changements climatiques et, en particulier, aux fortes pluies.

L'Association mondiale pour les infrastructures de transport maritimes et fluviales (AIPCN) est invitée à présenter plus en détail les notes techniques sur les moyens de faire face aux incertitudes engendrées par les changements climatiques et sur les coûts et les conséquences des conditions météorologiques extrêmes.

L'Université de l'Égée est invitée à faire le point sur l'état des connaissances relatives à l'évolution des risques pour les transports intérieurs dans le contexte de la variabilité du climat et des changements climatiques.

Le Groupe d'experts devrait ensuite commencer à discuter, en s'appuyant sur les idées soumises par les experts, de la structure du futur rapport final et de la manière dont les ressources élaborées et présentées devraient y être intégrées.

3. Changements climatiques et données sur les équipements de transport

À sa session précédente, le Groupe d'experts est convenu de commencer à établir des projections cartographiques faisant apparaître les changements futurs en fonction des indicateurs ci-après, selon les mêmes méthodes que celles décrites dans le document ECE/TRANS/283 :

- Températures élevées : nombre annuel de jours où la température maximale est supérieure à 25, 32 et 43 °C ;

- Fortes précipitations : nombre annuel de jours avec des précipitations quotidiennes supérieures à 50, 100 et 150 mm et nombre annuel de jours avec des précipitations sur trois jours supérieures à 50, 100 et 150 mm.

Climate Service Center Germany (GERICS) évoquera les progrès réalisés dans l'établissement de projections et l'élaboration de cartes. Dès que les premières cartes seront disponibles, le Groupe d'experts sera invité à entamer leur examen. Pour ce faire, il devrait déterminer si l'utilisation d'une approche régionale (seuils par centile) au lieu d'une approche à l'échelle d'une maille serait judicieuse pour analyser les effets de fortes précipitations.

Si l'analyse des cartes suggère que les seuils des phénomènes météorologiques changent en raison du dérèglement climatique, le Groupe d'experts pourrait alors envisager de poursuivre ses débats sur l'élaboration d'un guide ou d'une note sur la manière dont l'évolution des seuils influence les normes et politiques existantes relatives à la construction d'infrastructures.

Le Groupe d'experts devrait ensuite examiner une proposition d'indicateurs ou indices particuliers permettant d'évaluer les prévisions de tempêtes.

4. Projets nationaux et infranationaux en matière d'évaluation des effets des changements climatiques et de définition des besoins d'adaptation des équipements de transport

Les experts sont invités à faire état des projets nationaux ou infranationaux menés à terme, en cours ou planifiés en matière d'évaluation des effets des changements climatiques et de définition des besoins d'adaptation des équipements de transport.

L'Irlande voudra bien informer le Groupe d'experts de l'état d'avancement du projet axé sur la mise au point de la marche à suivre pour se faire une idée des infrastructures de transport critiques et sur la réalisation de ce bilan.

La France est invitée à présenter sa méthode d'évaluation de la criticité fonctionnelle de ses propres réseaux de transport.

Les autres experts sont eux aussi invités à communiquer des informations sur les indicateurs qu'ils utilisent ou sur lesquels ils mènent des recherches pour évaluer la criticité des réseaux.

Le secrétariat abordera ensuite la question de la disponibilité de données permettant d'analyser la criticité des réseaux sur la base des indicateurs que l'Allemagne avait présentés à la vingt et unième session.

Le Canada et l'Allemagne seront également invités à présenter un bilan des inondations dévastatrices qui se sont produites au cours de l'été 2021 et à communiquer des informations sur les décisions prises quant à la manière de reconstruire en mieux.

5. Base de données sur les mesures d'adaptation

L'Association mondiale de la route (AIPCR) est invitée à présenter son rapport final dans lequel elle passe en revue des études de cas sur les mesures d'adaptation des routes et fournit des conseils aux responsables de la voirie concernant des méthodes de comparaison et de sélection des mesures d'adaptation.

À la session précédente, le Groupe d'experts a demandé au secrétariat et à un groupe de volontaires de mener des travaux pendant la période intersessions pour étudier les méthodes d'adaptation dans le domaine des transports et, dans la mesure du possible, recueillir des exemples de méthodes d'adaptation mises au point pour les transports, en prévision d'un débat ciblé à la session suivante. Le groupe de volontaires présentera les résultats de ses travaux intersessions et formulera des recommandations pour examen par le Groupe d'experts.

6. Directives pour la prise en compte des changements climatiques dans les processus de planification et les processus opérationnels

Le Groupe d'experts encourage l'organisation d'ateliers visant à montrer l'importance de l'adaptation des systèmes de transport aux changements climatiques. Ces ateliers devraient permettre de recueillir des informations sur les besoins des professionnels du transport, l'objectif étant de leur donner si nécessaire des conseils pour les aider à prendre en compte l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et le fonctionnement des transports.

À cet égard, la Fédération de Russie, ainsi que tout autre pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, souhaitera peut-être informer le Groupe d'experts de toute évaluation des effets des changements climatiques ou de toute activité d'adaptation dans le domaine des transports entreprise dans ces pays à la suite de la conférence de Moscou tenue les 15 et 16 novembre 2021.

Le Président et le secrétariat informeront le Groupe d'experts de la soumission d'une note de synthèse, au nom du Groupe, à la Conférence Transport Research Arena sur la recherche et la technologie européennes en matière de transport et de mobilité qui se tiendra à Lisbonne en 2022.

En ce qui concerne l'organisation des prochains ateliers visant à promouvoir les travaux sur l'adaptation des transports aux changements climatiques, et comme suite à l'observation formulée par le Groupe d'experts, à sa précédente session, concernant la faible participation des experts des pays méditerranéens à ses travaux, le secrétariat informera le Groupe des possibilités d'organiser un atelier pour la région méditerranéenne.

Le Groupe d'experts pourra ensuite poursuivre la discussion relative à l'élaboration d'un guide ou d'une norme sur les essais de résistance pour les systèmes de transport. À cette fin, les travaux intersessions concernant les essais de résistance pour les systèmes de transport seront présentés pour examen par le Groupe d'experts.

Le Groupe d'experts pourra également examiner l'état d'avancement des travaux d'élaboration de dossiers de décision en matière d'adaptation dans le domaine des transports et, par la même occasion, les progrès réalisés dans la collecte d'informations sur les incidents de transport dus à des phénomènes météorologiques, en ce qui concerne aussi bien les pertes économiques que les coûts de l'adaptation, si des mesures ont été prises pour prévenir des incidents analogues.

7. Nomination d'un(e) vice-président(e)

Le Groupe d'experts est invité à nommer son (sa) deuxième vice-président(e) pour le reste du mandat.

8. Questions diverses

Le Groupe d'experts pourra étudier les possibilités de financement de ses travaux.

9. Date et lieu de la prochaine session

Le secrétariat informera le Groupe d'experts de la date et du lieu de la vingt-quatrième session.

10. Résumé des principales décisions prises

Conformément à la pratique établie, le Président récapitulera brièvement les décisions qui auront été prises. À l'issue de la session, le Secrétaire établira, en coopération avec le Président et le(s) Vice-Président(s), le rapport final de la session.